

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1101

3 juin 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Property Funds SICAV-FIS	52811	Lombard Odier Darier Hentsch Japan De- velopment S.A.	52805
Agricultural Investment & Development S.A.	52846	Luxembourg International Real Estate Holdings S.à r.l.	52806
Air Terminal Publicity Luxembourg S.A.	52802	LUXSAT Luxembourg S.à r.l.	52812
AL Fund Management (Luxembourg) S.A.	52805	Luxvalue S.A.	52814
AV Consulting S.à r.l.	52843	Macquarie Investment Management S.à r.l.	52803
Baccarat Hotels & Residences, S.à r.l.	52844	Marc Lamesch S.à r.l.	52803
Bata Brands S.à r.l.	52806	Martesa Invest S.A.	52847
Cable & Wireless Global Businesses Inter- national Sarl	52810	Moeller Electric S.A.	52809
CCP II Straubing S.à r.l.	52810	Norstar Property S.A.	52848
Constructions Modernes S.à r.l.	52805	PARGESA Luxembourg S.A.	52808
Continuum Media Partners S.à r.l.	52808	PBP Solutions S.A.	52810
EHAG European Industrial Holding A.G.	52818	Pro-Expansia S.A.	52803
Elite Car Club	52818	RLG Finance S.A.	52806
Empha S.A.	52846	Securitas Finance Luxembourg S.à r.l.	52802
Eurocofin S.A.	52807	Securitas Financial Management Luxem- bourg S.à r.l.	52802
Eurocofin S.A.	52806	Securitas Investments Luxembourg S.à r.l.	52802
Eurocofin S.A.	52806	Securitas Treasury Luxembourg S.à r.l.	52802
Eurocomptes S.A.	52807	SH Group Global Licensing, S.à r.l.	52844
Eurocomptes S.A.	52808	Snobfood Investments S.à r.l.	52804
Eurocomptes S.A.	52809	Solupa S.A.	52804
Général Investa S.A.	52811	Stone Cross Holdings S.à r.l.	52811
Handelsbanken Funds	52807	Tetragono S.A.	52847
Handelsbanken Sicav II	52808	Textile Investment International S.A.	52809
HB Asset Management Sicav	52807	Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l.	52811
HB Asset Management Sicav	52808	TMF Administrative Services S.A.	52804
Heat Wave	52810	TMF Corporate Services S.A.	52804
Inflight Services Partner	52804	Trieste S.à r.l.	52809
Jiveach S.A. SPF	52803	Trieste S.à r.l.	52809
Keyroy-Comercio e Serviços Internacio- nais S.à r.l.	52818	Umero-Comercio e Serviços Internacio- nais S.à r.l.	52831
KGB Textile Holding S.A.	52807	Whatman Ireland Limited	52803
Kimmolux S.A.	52805	Wings Luxembourg S.A.	52848
Kimmolux S.A.	52805		

Securitas Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 225.000,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061822/11.

(090072620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Securitas Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 137.297.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061823/11.

(090072622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Securitas Financial Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 124.011.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061825/11.

(090072624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Securitas Treasury Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 1.000.000,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061827/11.

(090072626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Air Terminal Publicity Luxembourg S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 98.952.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12.05.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061846/10.

(090072057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Macquarie Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061828/11.

(090072630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Whatman Ireland Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 98.798.

Les comptes annuels au 29 septembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061832/11.

(090072633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Jiveach S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 23.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009061835/11.

(090072690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Marc Lamesch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 37.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009061836/11.

(090072695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Pro-Expansia S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 52.577.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12.05.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061850/10.

(090072050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Inflight Services Partner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.898.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 13.05.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061852/10.

(090072041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Solupa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 61.548.

Le bilan au 31/12/07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061853/10.

(090072569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Snobfood Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061967/10.

(090072040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

TMF Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.993.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Paul van Baarle

Administrateur

Référence de publication: 2009061970/12.

(090072771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

TMF Administrative Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.030.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Paul van Baarle

Administrateur

Référence de publication: 2009061986/12.

(090072773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

AL Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009062008/10.

(090072300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Kimmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.700.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009062009/10.

(090072305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Kimmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.700.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009062010/10.

(090072308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Lombard Odier Darier Hentsch Japan Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.837.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009062007/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00882. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Constructions Modernes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3784 Tetange, 6, rue de Rumelange.

R.C.S. Luxembourg B 132.764.

Le Bilan au 31/12/07 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061946/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04574. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

RLG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 59.858.

Monsieur Aloyse MAY, administrateur de la société RLG Finance SA ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10 rue Jean Monnet, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59 858 donne par la présente sa démission d'administrateur avec effet au 29 mai 2009.

Aloyse MAY.

Référence de publication: 2009062241/11.

(090072358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Bata Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BATA BRANDS S.à r.l.

Pierre CLAUDEL

Référence de publication: 2009062277/11.

(090072790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Eurocofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.988.

Je démissionne, avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société Eurocofin S.A., RCS Luxembourg B 122.988.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Romain Schumacher.

Référence de publication: 2009062279/10.

(090072380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Eurocofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.988.

Je démissionne, avec effet immédiat, de ma fonction d'administrateur de la société Eurocofin S.A., RCS Luxembourg B 122.988.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Claude Schmit.

Référence de publication: 2009062282/10.

(090072373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Luxembourg International Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.955.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL REAL ESTATE HOLDINGS S.A R.L.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009062263/12.

(090072006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Eurocofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.988.

Je démissionne, avec effet immédiat, de ma fonction d'administrateur de la société Eurocofin S.A., RCS Luxembourg B 122.988.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Nicole Reiner.

Référence de publication: 2009062280/10.

(090072376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

HB Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 85.803.

Le Bilan au 31-12-2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/5/09.

Signature.

Référence de publication: 2009062283/10.

(090072640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Eurocomptes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.263.

Je démissionne, avec effet immédiat, de ma fonction d'administrateur de la société Eurocofin S.A., RCS Luxembourg B 37.263.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

René Altmann.

Référence de publication: 2009062284/10.

(090072338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Handelsbanken Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 22.175.

Le Bilan au 31-12-2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/5/09.

Signature.

Référence de publication: 2009062285/10.

(090072638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

KGB Textile Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.508.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009062272/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03709. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

HB Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 85.803.

Le Bilan au 31-12-2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/5/09.

Signature.

Référence de publication: 2009062286/10.

(090072634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Eurocomptes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.263.

Je démissionne, avec effet immédiat, de ma fonction d'administrateur de la société Eurocomptes S.A., RCS Luxembourg B 37.263.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Marcel Recking.

Référence de publication: 2009062287/10.

(090072342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Handelsbanken Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 119.080.

Le Bilan au 31-12-2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/5/09.

Signature.

Référence de publication: 2009062288/10.

(090072629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

PARGESA Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 25.901.

L'affectation du résultat (complémentaire au dépôt du bilan 2008 déposé le 11/05/09 no L090066737.04) a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062304/11.

(090072265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Continuum Media Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009062271/242/13.

(090072136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Eurocomptes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.263.

Je démissionne, avec effet immédiat, de ma fonction d'administrateur de la société Eurocomptes S.A., RCS Luxembourg B 37.263.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Claude Schmit.

Référence de publication: 2009062290/10.

(090072345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Moeller Electric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 9.145.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2009062299/10.

(090072331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Trieste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 131.641.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062301/10.

(090072293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Trieste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 131.641.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062302/10.

(090072291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Textile Investment International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.752.

Le bilan au 31-DEC-2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009062273/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03716. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

PBP Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 138.605.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2009062359/236/11.
(090072413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

CCP II Straubing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 129.784.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55250 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009062371/211/12.
(090072487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Heat Wave, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5424 Gostingen, 7, rue Bildgen.
R.C.S. Luxembourg B 116.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 mai 2009.

Pour la société
Anja HOLTZ
Le notaire

Référence de publication: 2009062363/2724/13.
(090072444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Cable & Wireless Global Businesses International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.005.428.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 63.922.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenu au siège social le 7 septembre 2007 que:

- Les mandats des gérants Stewart Kam-Cheong et Geert Schellemans ont été reconduits pour une nouvelle période allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 mai 2009.

Pour la Société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009061195/18.
(090071709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Aberdeen Property Funds SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.474.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 18 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061905/11.

(090072473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Stone Cross Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 110.015.

Le bilan du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061869/10.

(090072367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 37.123.661,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 142.609.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue le 7 mai 2009, l'associé unique de la société a nommé les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie A, avec effet au 30 avril 2009:

- Monsieur Brian Matthew REGAN, né au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 27 juillet 1971, résidant professionnellement au 8800 Sunset Blvd, West Hollywood, CA 90069, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Christopher Alan RILEY, né en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 10 janvier 1968, résidant professionnellement au 8800 Sunset Blvd, West Hollywood, CA 90069, Etats-Unis d'Amérique.

Leur mandat sera d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009060714/20.

(090070831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Général Investa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 141.238.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/5/09.

Signature.

Référence de publication: 2009061768/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

LUXSAT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5835 Alzingen, 2, Hondsbreck.

R.C.S. Luxembourg B 146.165.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le huit mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

- Monsieur Emir DELIC, vendeur, demeurant à L-5835 Alzingen, 2, Hondsbreck.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "LUXSAT Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'importation, l'exportation, la vente, l'installation et la réparation de matériel électronique et électrique relatif aux équipements TV et satellite.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Alzingen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par (100) cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Emir DELIC, préqualifié.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-5835 Alzingen, 2, Hondsbreck.

2.- Est nommé gérant de la société pour une durée illimitée:

Monsieur Emir DELIC, vendeur, né à Zavidovici (Bosnie), le 8 avril 1984, demeurant à L-5835 Alzingen, 2, Hondsbreck.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DELIC; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mai 2009. Relation GRE/2009/1800. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009062730/231/108.

(090073719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Luxvalue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 146.153.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "EUROSAT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68.009,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Jacques NIEDERCORN, administrateur de société, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "LUXVALUE S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

En général la Société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 18.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un administrateur.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des Statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "EUROSAT S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Jacques NIEDERCORN, administrateur de société, né à Thionville, (France), le 2 août 1951, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "INTERAUDIT", avec siège sociale à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29.501, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille trois cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NIEDERCORN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 2009. Relation GRE/2009/1707. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009062734/231/216.

(090073581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Elite Car Club, Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 144.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 mai 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2009062361/2724/13.

(090072440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

EHAG European Industrial Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.656.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Jean-Bernard Zeimet, expert comptable, né à Luxembourg le 05/03/1953, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009062365/16.

(090072894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Keyroy-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.126.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of April.

Before Maître Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- José Maria Loizaga Viguri, with professional address at Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1, Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Spain;

- Francisco Javier Loizaga Jiménez, with professional address at Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1, Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Spain;

- Rafaél Maté Rodriguez, with professional address at Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1, Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Spain;

- Ramon Carné Casas, with professional address at Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1, Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Spain;

- David Estefanell Pañella, with professional address at Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1, Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Spain; and

- Miguel Zurita Goñi, with professional address at Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Spain (together the "Shareholders").

All here represented by Mrs Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that they are all the shareholders of the limited liability company, Keyroy-Comercio e Serviços Internacionais, Lda, with its registered office at Avenida Arriaga, number 50, 3rd Floor, Room 4, in the municipality of Sé, municipality of Funchal, Portugal (the "Company").

The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;
2. Acknowledgement of the resolution of the shareholders of the Company dated 3 April 2009 resolving to transfer the registered office and the effective place of management of the Company from Portugal to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, effective as from the date of the holding of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company in Luxembourg in this respect and confirmation of the continuation of the legal personality of the Company from a Portuguese and Luxembourg legal standpoint;
3. Approval of (i) the Luxembourg legal form of the Company as a "société à responsabilité limitée" for the purpose of the continuation of the legal personality of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) the adoption of the Luxembourg nationality by the Company;
4. Approval of the change of the nominal values of all the shares of the Company from their current amounts to EUR 0.01 and of the new composition of the shareholdings in the Company;
5. Approval of the amendment and the restatement of the articles of association of the Company;
6. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;
7. Acknowledgment of the resignation of Dr. Antonio Manuel Cafum Ramos and Mrs. Carla Maria Rodrigues Perestrelo Ferreira from their mandate as managers of the Company as from the date of the holding of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company in Luxembourg in this respect;
8. Approval of the appointment of Mr. Jose Olivera, Mr. Andreas Demmel and Mr. Philippe Muül as new managers of the Company as from the date of the holding of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company in Luxembourg in this respect and of the duration of his mandate; and
9. Miscellaneous.

After approval of the above statements, the Shareholders passed the following resolutions:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

The Shareholders unanimously resolve to acknowledge the resolution of the Shareholders dated 3 April 2009 resolving to transfer the registered office and the effective place of management of the Company from Avenida Arriaga, number 50, 3rd Floor, Room 4, in the municipality of Sé, municipality of Funchal, Portugal, to the Grand-Duchy of Luxembourg, at 6, rue Philippe II., L-2340 Luxembourg, as effective as from the date hereof.

The Shareholders confirm that this transfer of the registered office of the Company is achieved without interruption of the legal personality of the Company from a Portugal and Luxembourg legal standpoint.

Third resolution:

The Shareholders unanimously resolve that the Company currently incorporated as a Portuguese private limited company, adopts the Luxembourg form of a "société à responsabilité limitée" to be continued in the Grand-Duchy of Luxembourg and to relocate the effective place of management of the Company from Portugal to Luxembourg at 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, in order to acquire the Luxembourg nationality.

Fourth resolution:

The Shareholders unanimously resolve to change the nominal values of all the shares of the Company from their current amounts to EUR 0.01 (one Euro cent). As a consequence, the Shareholders unanimously resolve that the share capital of the Company amounting to EUR 12,400 (twelve thousand four hundred Euro) will be represented by 1,240,000

(one million two hundred forty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each and that the new composition of the shareholding of the Company is as follows:

- José Maria Loizaga Viguri: 84,933 (eighty-four thousand nine hundred thirty-three) shares;
- Francisco Javier Loizaga Jiménez: 305,752 (three hundred five thousand seven hundred fifty-two) shares;
- Rafaél Maté Rodriguez: 84,933 (eighty-four thousand nine hundred thirty-three) shares;
- Ramon Carné Casas: 254,794 (two hundred fifty-four thousand seven hundred ninety-four) shares;
- David Estefanell Pañella: 254,794 (two hundred fifty-four thousand seven hundred ninety-four) shares; and
- Miguel Zurita Goñi: 254,794 (two hundred fifty-four thousand seven hundred ninety-four) shares.

Fifth resolution:

The Shareholders unanimously resolve to amend and entirely restate the articles of association of the Company in order to make them comply with those of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" as set out below:

"Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Keyroy-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The provision of services of an accounting and economic nature; Technical consultancy support to the creation, development, expansion and modernization of industrial, commercial and services companies at international level; Import - export business, either wholesale or retail, of all commodities, articles and goods as well as commission, consignment and commercial agency office business regarding the said commodities or articles; The activity of promotion, marketing and prospecting of markets for the commodities, articles and services specified in the above numbers; The promotion, organization and commercial operation of shows of any nature; The management of its securities portfolio; The purchase of buildings for resale; The acquisition, sale and any other form of exploitation of registered marks, patents and copyrights

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,400 (twelve thousand four hundred Euro), represented by 1,240,000 (one million two hundred forty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his share holding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Sixth resolution:

The Shareholders unanimously record that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from an interim balance sheet and a supporting statement of value which have been delivered to the notary on the date hereof.

A copy of the interim balance sheet, signed "ne varietur" by the proxy holder of the Shareholders and the undersigned notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time.

The Shareholders state that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

Assessment: The Shareholders state that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the aggregate of the issued share capital of the Company, being EUR 12,400 (twelve thousand four hundred Euros), represented by 1,240,000 (one million two hundred forty thousand) shares issued by the Company with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent).

Seventh resolution:

The Shareholders unanimously resolve to acknowledge the resignation of Dr. Antonio Manuel Cafum Ramos and Mrs. Carla Maria Rodrigues Perestrelo Ferreira from their mandate of managers of the Company with effect as of the date hereof and to give them full discharge for the accomplishment of their mandate as managers of the Company as from their appointment until the date hereof.

Eighth resolution:

The Shareholders unanimously resolve to approve the appointment of (i) Mr. José Olivera; with private address at 40, Rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, (ii) Mr. Andreas Demmel, with professional address at 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and (iii) Mr. Philippe Muûls, with professional address at 53, Avenue Léo Errera B-1180 Brussels, Belgium as new managers of the Company with effect as from the date hereof and for an undetermined duration.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

In faith of which, we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The documents having been read to the proxies holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil neuf, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- José Maria Loizaga Viguri, ayant pour adresse professionnelle Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Espagne;

- Francisco Javier Loizaga Jiménez, ayant pour adresse professionnelle Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Espagne;

- Rafaél Maté Rodriguez, ayant pour adresse professionnelle Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Espagne;

- Ramon Carné Casas, ayant pour adresse professionnelle Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Espagne;

- David Estefanell Pañella, ayant pour adresse professionnelle Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Espagne; et

- Miguel Zurita Goñi, ayant pour adresse professionnelle Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Espagne (ensemble les "Associés").

Ici représentés ensemble par Madame Annick Braquet, ayant pour adresse professionnelle 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé à lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, par le biais de leur procuration, agissant en cette qualité, ont requis du notaire instrumentant de déclarer qu'ils sont tous les associés de la société à responsabilité limitée, Keyroy-Comercio e Servicos Internacionais, Lda, dont le siège social est sis Avenue Arriaga, numéro 50, 3^{ème} étage, Salle 4, dans la commune de Sé, ville de Funchal, Portugal (la "Société").

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Prise de connaissance de la résolution des Associés de la Société en date du 3 avril 2009 décidant de transférer le siège social et le siège effectif de direction de la Société du Portugal vers Luxembourg, au Grand-Duché du Luxembourg, dont effet à compter de la date de la tenue d'une assemblée extraordinaire des associés de la Société à Luxembourg y relative et la confirmation de la continuité de la personnalité morale de la Société d'un point de vue légal portugais et luxembourgeois;

3. Approbation de (i) la forme juridique de la Société comme étant une société à responsabilité limitée dans le but d'assurer la continuité de la personnalité morale de la Société au Grand-Duché du Luxembourg et (ii) l'adoption de la nationalité luxembourgeoise par la Société;

4. Approbation du changement de la valeur nominale de toutes les actions de leur montant actuel à 0,01 Euro et de la nouvelle composition des participations dans la Société;

5. Approbation de la modification et de la refonte des statuts de la Société;

6. Confirmation de la description et de la consistance de l'actif et du passif de la Société et du capital de la Société souscrit et libéré;

7. Prise de connaissance de la démission de M. le Dr. Antonio Manuel Cafum Ramos et Mme Carla Maria Rodrigues Perestrelo Ferreira de leur mandat de gérant de la Société avec effet à compter de la date de la tenue d'une assemblée extraordinaire des associés de la Société à Luxembourg y relative;

8. Approbation de la nomination de M. Jose Olivera, M. Andreas Demmel et M. Philippe Muïls en tant que nouveaux gérants de la Société à compter de la date de la tenue d'une assemblée extraordinaire des associés de la Société à Luxembourg y relative et de la durée de son mandat; et

9. Divers.

Après approbation des faits sus-évoqués, les Associés ont passé les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est décidé, à l'unanimité, que les Associés renoncent à leur droit de convocation à la présente réunion; les Associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent comme valablement convoqués et par conséquent acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que tout document relevant a été mis à la disposition des Associés endéans une période de temps suffisante leur permettant d'examiner avec attention chacun de ces documents.

Seconde résolution:

Les Associés décident unanimement de reconnaître la résolution des Associés de la Société en date du 3 avril 2009 décidant de transférer le siège social et le siège effectif de direction de la Société de l'Avenue Arriaga, numéro 50, 3^{ème} étage, Salle 4, dans la commune de Sé, ville de Funchal, Portugal vers le Grand-Duché du Luxembourg, au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, dont effet à compter de la date du présent acte.

Les Associés de la Société confirment que ce transfert de siège social est effectué sans interruption de la personnalité morale de la Société d'un point de vue légal portugais et luxembourgeois.

Troisième résolution:

Les Associés décident unanimement que la Société actuellement constituée en tant que société portugaise à responsabilité limitée, adopte la forme luxembourgeoise de "société à responsabilité limitée" pour être continuée au Grand-Duché du Luxembourg et de déplacer le siège effectif de direction de la Société du Portugal vers le Luxembourg au 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, afin d'acquiescer la nationalité luxembourgeoise.

Quatrième résolution:

Les Associés décident unanimement de changer la valeur nominal de toutes les parts de la Société de leur montant actuel à 0,01 euro (un euro cent). En conséquence, les Associés décident unanimement que le capital social s'élevant à 12.400 EUR (douze mille quatre cents euros) sera représenté par 1.240.000 (un million deux cent quarante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 euro (un euro cent) chacune et que la nouvelle composition des participations de la Société sera la suivante:

- José Maria Loizaga Viguri: 84.933 (quatre-vingt quatre mille neuf cent trente-trois) parts sociales;
 - Francisco Javier Loizaga Jiménez: 305.752 (trois cent cinq mille sept cent cinquante-deux) parts sociales;
 - Rafaél Maté Rodriguez: 84.933 (quatre-vingt quatre mille neuf cent trente-trois) parts sociales;
 - Ramon Carné Casas: 254.794 (deux cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt quatorze) parts sociales;
 - David Estefanell Pañella: 254.794 (deux cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt quatorze) parts sociales;
- et
- Miguel Zurita Goñi: 254.794 (deux cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt quatorze) parts sociales.

Cinquième résolution:

Les Associés décident unanimement de modifier et de refondre entièrement les statuts de la Société afin de les rendre conformes avec ceux d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, tels que définis ci-dessous:

"Dénomination - Objet - Siège - Durée.

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), en particulier par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée en particulier par les lois du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la société est "Keyroy-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La fourniture de services de nature comptable et économique; Le soutien en conseil technique à la création, au développement, à l'expansion et à la modernisation d'entreprises commerciales et de services au niveau international; Activité d'import - export, soit en gros soit au détail, de tous articles, denrées et biens tout comme l'activité de commandes, livraisons et de bureau d'agence commerciale concernant lesdits articles et denrées; L'activité de promotion, de marketing et de prospection de marchés pour les articles, denrées et services spécifiés aux numéros ci-dessus; La promotion, l'organisation et l'opération commerciale d'exposition de toute nature; La gestion de son portefeuille de sûretés; L'achat d'immeubles pour la revente; l'acquisition, la vente et toute autre forme d'exploitation de marques déposées, brevets et droits d'auteur.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance de toutes parties intéressées par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.400 EUR (douze mille quatre cents euros) représenté par 1.240.000 (un million deux cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 Euro (un euro cent) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droits de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Cependant, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe lequel d'eux.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc le(s)quel(s) n'est/ne sont pas nécessairement Associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les pouvoirs, les devoirs et la rémunération (s'il y a lieu) de ses agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un

secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira à la suite de la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg endéans six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires aux comptes (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés de Luxembourg seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des

acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Sixième résolution:

Les Associés prennent note unanimement que la description et la consistance de l'actif et du passif de la Société résulte d'un bilan provisoire appuyé par une déclaration de valeur qui ont été produits devant le notaire à la date du présent acte.

Une copie du bilan provisoire, signée "ne varietur" par le représentant des Associés et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Les Associés déclarent que tout l'actif et le passif de la Société, sans limitation, demeure la propriété dans leur entièreté de la Société, laquelle continue d'être propriétaire de tout l'actif et continue d'être tenu par tous ses engagements et ses responsabilités.

Estimation:

Les Associés déclarent que la valeur totale de l'actif et du passif de la Société est au moins égale à la somme du capital social libéré, soit 12.400 EUR (douze mille quatre cents euros), représenté par 1.240.000 (un million deux cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 Euro (un euro cent).

Septième résolution:

Les Associés décident unanimement de reconnaître la démission de M. le Dr. Antonio Manuel Cafum Ramos et Mme Carla Maria Rodrigues Perestrelo Ferreira de leur mandat de gérant de la Société avec effet à compter de la date du présent acte et de les décharger complètement de l'accomplissement de leur mandat de gérant de la Société à compter de leur nomination jusqu'à la date du présent acte.

Huitième résolution:

Les Associés décident unanimement d'approuver la nomination de (i) M. José Olivera domicilié au 40, Rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, (ii) M. Andreas Demmel, ayant pour adresse professionnelle le 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (iii) M. Philippe Muûls, domicilié au 53, Avenue Léo Errera, B-1180 Bruxelles, Belgique en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet à compter de la date du présent acte et pour une durée indéterminée.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge relativement au présent acte sont estimés à environ EUR 2.500.- (deux mille cinq cents euros).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé par le notaire soussigné à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document au porteur de procurations, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte notarié.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2009. Relation: LAC/2009/17085. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009062640/242/673.

(090072997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Umero-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.167.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of April.

Before Maître Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- José Maria Loizaga Viguri, with professional address at Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Spain;
- Francisco Javier Loizaga Jiménez, with professional address at Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Spain;
- Rafaél Maté Rodriguez, with professional address at Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Spain;
- Ramon Carné Casas, with professional address at Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Spain;
- Alfredo Zavala Valdés, with professional address at Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Spain;
- David Estefanell Pañella, with professional address at Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Spain; and
- Miguel Zurita Goñi, with professional address at Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Spain (together the "Shareholders").

All here represented by Mrs Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that they are all the shareholders of the limited liability company, Umero-Comercio e Serviços Internacionais, Lda, with its registered office at Avenida Arriaga, number 50, 3rd Floor, Room 4, in the municipality of Sé, municipality of Funchal, Portugal (the "Company").

The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;
2. Acknowledgement of the resolution of the shareholders of the Company dated 3 April 2009 resolving to transfer the registered office and the effective place of management of the Company from Portugal to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, effective as from the date of the holding of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company in Luxembourg in this respect and confirmation of the continuation of the legal personality of the Company from a Portuguese and Luxembourg legal standpoint;
3. Approval of (i) the Luxembourg legal form of the Company as a "société à responsabilité limitée" for the purpose of the continuation of the legal personality of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) the adoption of the Luxembourg nationality by the Company;
4. Approval of the change of the nominal values of all the shares of the Company from their current amounts to EUR 0.01 and of the new composition of the shareholdings in the Company;
5. Approval of the amendment and the restatement of the articles of association of the Company;
6. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;
7. Acknowledgment of the resignation of Dr. Antonio Manuel Cafum Ramos, Mrs. Carla Maria Rodrigues Perestrelo Ferreira and Mrs. Maria Liseta Jesus Gomes Segura Luzirão from their mandate as managers of the Company as from the date of the holding of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company in Luxembourg in this respect;

8. Approval of the appointment of Mr. Jose Olivera, Mr. Andreas Demmel and Mr. Philippe Muûl as new managers of the Company as from the date of the holding of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company in Luxembourg in this respect and of the duration of his mandate; and

9. Miscellaneous.

After approval of the above statements, the Shareholders passed the following resolutions:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

The Shareholders unanimously resolve to acknowledge the resolution of the Shareholders dated 3 April 2009 resolving to transfer the registered office and the effective place of management of the Company from Avenida Arriaga, number 50, 3rd Floor, Room 4, in the municipality of Sé, municipality of Funchal, Portugal, to the Grand-Duchy of Luxembourg, at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, as effective as from the date hereof.

The Shareholders confirm that this transfer of the registered office of the Company is achieved without interruption of the legal personality of the Company from a Portugal and Luxembourg legal standpoint.

Third resolution:

The Shareholders unanimously resolve that the Company currently incorporated as a Portuguese private limited company, adopts the Luxembourg form of a "société à responsabilité limitée" to be continued in the Grand-Duchy of Luxembourg and to relocate the effective place of management of the Company from Portugal to Luxembourg at 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, in order to acquire the Luxembourg nationality.

Fourth resolution:

The Shareholders unanimously resolve to change the nominal values of all the shares of the Company from their current amounts to EUR 0.01 (one Euro cent). As a consequence, the Shareholders unanimously resolve that the share capital of the Company amounting to EUR 12,400 (twelve thousand four hundred Euro) will be represented by 1,240,000 (one million two hundred forty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each and that the new composition of the shareholding of the Company is as follows:

- José Maria Loizaga Viguri: 250,790 (two hundred fifty thousand seven hundred ninety) shares;
- Francisco Javier Loizaga Jiménez: 250,790 (two hundred fifty thousand seven hundred ninety) shares;
- Rafaél Maté Rodriguez: 83,588 (eighty-three thousand five hundred eighty-eight) shares;
- Ramon Carné Casas: 208,990 (two hundred eight thousand nine hundred ninety) shares;
- Alfredo Zavala Valdés: 208,990 (two hundred eight thousand nine hundred ninety) shares;
- David Estefanell Pañella: 167,189 (one hundred sixty-seven thousand one hundred eighty-nine) shares; and
- Miguel Zurita Goñi: 69,663 (sixty-nine thousand six hundred sixty-three) shares.

Fifth resolution:

The Shareholders unanimously resolve to amend and entirely restate the articles of association of the Company in order to make them comply with those of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" as set out below:

"Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Umero-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other

company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The provision of services of an accounting and economic nature; Technical consultancy support to the creation, development, expansion and modernization of industrial, commercial and services companies at international level; Import - export business, either wholesale or retail, of all commodities, articles and goods as well as commission, consignment and commercial agency office business regarding the said commodities or articles; The activity of promotion, marketing and prospecting of markets for the commodities, articles and services specified in the above numbers; The promotion, organization and commercial operation of shows of any nature; The management of its securities portfolio; The purchase of buildings for resale; The acquisition, sale and any other form of exploitation of registered marks, patents and copyrights

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,400 (twelve thousand four hundred Euros), represented by 1,240,000 (one million two hundred forty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Sixth resolution:

The Shareholders unanimously record that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from an interim balance sheet and a supporting statement of value which have been delivered to the notary on the date hereof.

A copy of the interim balance sheet, signed "ne varietur" by the proxy holder of the Shareholders and the undersigned notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time.

The Shareholders state that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

Assessment: The Shareholders state that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the aggregate of the issued share capital of the Company, being EUR 12,400 (twelve thousand four hundred Euros), represented by 1,240,000 (one million two hundred forty thousand) shares issued by the Company with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent).

Seventh resolution:

The Shareholders unanimously resolve to acknowledge the resignation of Dr. Antonio Manuel Cafum Ramos, Mrs. Carla Maria Rodrigues Perestrelo Ferreira and Mrs. Maria Liseta Jesus Gomes Segura Luzirão from their mandate of managers of the Company with effect as of the date hereof and to give them full discharge for the accomplishment of their mandate as managers of the Company as from their appointment until the date hereof.

Eighth resolution:

The Shareholders unanimously resolve to approve the appointment of (i) Mr. José Olivera; with private address at 40, Rue Maréchal Foch, L - 1527 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, (ii) Mr. Andreas Demmel, with professional address at 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and (iii) Mr. Philippe Muûls, with professional address at 53, Avenue Léo Errera B-1180 Brussels, Belgium as new managers of the Company with effect as from the date hereof and for an undetermined duration.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3,000.- (three thousand euro).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

In faith of which, we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The documents having been read to the proxies holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mil neuf, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- José Maria Loizaga Viguri, ayant pour adresse professionnelle Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Espagne;
- Francisco Javier Loizaga Jiménez, ayant pour adresse professionnelle Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Espagne;
- Rafaél Maté Rodriguez, ayant pour adresse professionnelle Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Espagne;
- Ramon Carné Casas, ayant pour adresse professionnelle Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Espagne;
- Alfredo Zavala Valdés, ayant pour adresse professionnelle Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Espagne;
- David Estefanell Pañella, ayant pour adresse professionnelle Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Espagne; et
- Miguel Zurita Goñi, ayant pour adresse professionnelle Parque Empresarial "La Finca", Paseo del Club Deportivo, 1. Edificio 14, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Espagne (ensemble les "Associés").

Ici représentés ensemble par Madame Annick Braquet, ayant pour adresse professionnelle 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé à lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, par le biais de leur procuration, agissant en cette qualité, ont requis du notaire instrumentant de déclarer qu'ils sont tous les associés de la société à responsabilité limitée, Umero-Comercio e Serviços Internacionais, Lda, dont le siège social est sis Avenue Arriaga, numéro 50, 3^{ème} étage, Salle 4, dans la commune de Sé, ville de Funchal, Portugal (la "Société").

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Prise de connaissance de la résolution des Associés de la Société en date du 3 avril 2009 décidant de transférer le siège social et le siège effectif de direction de la Société du Portugal vers Luxembourg, au Grand-Duché du Luxembourg, dont effet à compter de la date de la tenue d'une assemblée extraordinaire des associés de la Société à Luxembourg y relative et la confirmation de la continuité de la personnalité morale de la Société d'un point de vue légal portugais et luxembourgeois;
3. Approbation de (i) la forme juridique de la Société comme étant une société à responsabilité limitée dans le but d'assurer la continuité de la personnalité morale de la Société au Grand-Duché du Luxembourg et (ii) l'adoption de la nationalité luxembourgeoise par la Société;
4. Approbation du changement de la valeur nominale de toutes les actions de leur montant actuel à 0,01 Euro et de la nouvelle composition des participations dans la Société;

5. Approbation de la modification et de la refonte des statuts de la Société;

6. Confirmation de la description et de la consistance de l'actif et du passif de la Société et du capital de la Société souscrit et libéré;

7. Prise de connaissance de la démission de M. le Dr. Antonio Manuel Cafum Ramos, Mme Carla Maria Rodrigues Perestrelo Ferreira et Mme Maria Liseta Jesus Gomes Segura Luzirão de leur mandat de gérant de la Société avec effet à compter de la date de la tenue d'une assemblée extraordinaire des associés de la Société à Luxembourg y relative;

8. Approbation de la nomination de M. Jose Olivera, M. Andreas Demmel et M. Philippe Muïls en tant que nouveaux gérants de la Société à compter de la date de la tenue d'une assemblée extraordinaire des associés de la Société à Luxembourg y relative et de la durée de son mandat; et

9. Divers.

Après approbation des faits sus-évoqués, les Associés ont passé les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est décidé, à l'unanimité, que les Associés renoncent à leur droit de convocation à la présente réunion; les Associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent comme valablement convoqués et par conséquent acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que tout document relevant a été mis à la disposition des Associés endéans une période de temps suffisante leur permettant d'examiner avec attention chacun de ces documents.

Seconde résolution:

Les Associés décident unanimement de reconnaître la résolution des Associés de la Société en date du 3 avril 2009 décidant de transférer le siège social et le siège effectif de direction de la Société de l'Avenue Arriaga, numéro 50, 3^{ème} étage, Salle 4, dans la commune de Sé, ville de Funchal, Portugal vers le Grand-Duché du Luxembourg, au 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, dont effet à compter de la date du présent acte.

Les Associés de la Société confirment que ce transfert de siège social est effectué sans interruption de la personnalité morale de la Société d'un point de vue légal portugais et luxembourgeois.

Troisième résolution:

Les Associés décident unanimement que la Société actuellement constituée en tant que société portugaise à responsabilité limitée, adopte la forme luxembourgeoise de "société à responsabilité limitée" pour être continuée au Grand-Duché du Luxembourg et de déplacer le siège effectif de direction de la Société du Portugal vers le Luxembourg afin d'acquérir la nationalité luxembourgeoise.

Quatrième résolution:

Les Associés décident unanimement de changer la valeur nominal de toutes les parts de la Société de leur montant actuel à 0,01 euro (un euro cent). En conséquence, les Associés décident unanimement que le capital social s'élevant à 12.400 euro (douze mille quatre cents euros) sera représenté par 1.240.000 (un million deux cent quarante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 euro (un euro cent) chacune et que la nouvelle composition des participations de la Société sera la suivante:

- José Maria Loizaga Viguri: 250.790 (deux cent cinquante mille sept cent quatre-vingt dix) parts sociales;
- Francisco Javier Loizaga Jiménez: 250.790 (deux cent cinquante mille sept cent quatre-vingt dix) parts sociales;
- Rafaél Maté Rodriguez: 83.588 (quatre-vingt trois mille cinq cent quatre-vingt huit) parts sociales;
- Ramon Carné Casas: 208.990 (deux cent huit mille neuf cent quatre-vingt-dix) parts sociales;
- Alfredo Zavala Valdés: 208.990 (deux cent huit mille neuf cent quatre-vingt-dix) parts sociales;
- David Estefanell Pañella: 167.189 (cent soixante-sept mille cent quatre-vingt neuf) parts sociales; et
- Miguel Zurita Goñi: 69.663 (soixante-neuf mille six cent soixante-trois) parts sociales.

Cinquième résolution:

Les Associés décident unanimement de modifier et de refondre entièrement les statuts de la Société afin de les rendre conformes avec ceux d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, tels que définis ci-dessous:

"Dénomination - Objet - Siège - Durée.

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), en particulier par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée en particulier par les lois du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la société est "Umero-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La fourniture de services de nature comptable et économique; Le soutien en conseil technique à la création, au développement, à l'expansion et à la modernisation d'entreprises commerciales et de services au niveau international; Activité d'import-export, soit en gros soit au détail, de tous articles, denrées et biens tout comme l'activité de commandes, livraisons et de bureau d'agence commerciale concernant lesdits articles et denrées; L'activité de promotion, de marketing et de prospection de marchés pour les articles, denrées et services spécifiés aux numéros ci-dessus; La promotion, l'organisation et l'opération commerciale d'exposition de toute nature; La gestion de son portefeuille de sûretés; L'achat d'immeubles pour la revente; l'acquisition, la vente et toute autre forme d'exploitation de marques déposées, brevets et droits d'auteur.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance de toutes parties intéressées par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.400 Euro (douze mille quatre cents euros) représenté par 1.240.000 (un million deux cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 Euro (un euro cent) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droits de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat

à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Cependant, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe lequel d'eux.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc le(s)quel(s) n'est/ne sont pas nécessairement Associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les pouvoirs, les devoirs et la rémunération (s'il y a lieu) de ses agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira à la suite de la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg endéans six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires aux comptes (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés de Luxembourg seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10%.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique."

Sixième résolution:

Les Associés prennent note unanimement que la description et la consistance de l'actif et du passif de la Société résulte d'un bilan provisoire appuyé par une déclaration de valeur qui ont été produits devant le notaire à la date du présent acte.

Une copie du bilan provisoire, signée "ne varietur" par le représentant des Associés et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Les Associés déclarent que tout l'actif et le passif de la Société, sans limitation, demeure la propriété dans leur entièreté de la Société, laquelle continue d'être propriétaire de tout l'actif et continue d'être tenu par tous ses engagements et ses responsabilités.

Estimation: Les Associés déclarent que la valeur totale de l'actif et du passif de la Société est au moins égale à la somme du capital social libéré, soit 12.400 Euro (douze mille quatre cents euros), représenté par 1.240.000 (un million deux cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 Euro (un euro cent).

Septième résolution:

Les Associés décident unanimement de reconnaître la démission de M. le Dr. Antonio Manuel Cafum Ramos, Mme Carla Maria Rodrigues Perestrelo Ferreira et Mme Maria Liseta Jesus Gomes Segura Luzirão de leur mandat de gérant de la Société avec effet à compter de la date du présent acte et de les décharger complètement de l'accomplissement de leur mandat de gérant de la Société à compter de leur nomination jusqu'à la date du présent acte.

Huitième résolution:

Les Associés décident unanimement d'approuver la nomination de (i) M. José Olivera domicilié au 40, Rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (ii) M. Andreas Demmel, ayant pour adresse professionnelle le 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (iii) M. Philippe Muûls, domicilié au 53, Avenue Léo Errera, B-1180 Bruxelles, Belgique en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet à compter de la date du présent acte et pour une durée indéterminée.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge relativement au présent acte sont estimés à environ EUR 3.000.- (trois mille euros).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé par le notaire soussigné à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document au porteur de procurations, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte notarié.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2009. Relation: LAC/2009/17084. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009062708/242/676.

(090073746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

AV Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3271 Bettembourg, 71, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 144.865.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Madame Vera Lucia ALVES PINTO, agent d'assurance Hamburg-Mannheimer, née à Sao Sebastiao da Pedreira (Portugal), le 15 octobre 1981, demeurant à L-3271 Bettembourg, 71, route de Peppange.

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée AV Consulting S. à r.l., avec siège social à L-3271 Bettembourg, 71, route de Peppange,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 144.865,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 589 du 18 mars 2009,

dont le capital social est de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

La comparante prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

L'objet de la société est modifié de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger."

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alves Pinto, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2009. Relation: EAC/2009/4971. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009062851/219/44.

(090073506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

**SH Group Global Licensing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Baccarat Hotels & Residences, S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.373.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Baccarat Hotels & Residences, S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 131.373, incorporated by deed enacted on the August 3, 2007, published in Memorial C, number 2265 of October 10, 2007, on page 108690.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg who appoints as secretary Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, pre-named.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To change the name of the company into "SH Group Global Licensing, S.à r.l."

2.- To amend article 2 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to change the name of the company, from "Baccarat Hotels & Residences, S.à r.l." into "SH Group Global Licensing, S.à r.l."

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article two of the Articles of Association and to give them the following wording:

Art. 2. The Company's name is SH Group Global Licensing, S.à r.l.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Baccarat Hotels & Residences, S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 131.373, constituée suivant acte reçu le 3 août 2007, publié au mémorial C, n° 2265 du 10 octobre 2007, page 108690.

L'assemblée est présidée par Mrs Rachel Uhl, juriste résident professionnellement à Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire, M. Hubert JANSSEN, juriste, résident professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur M. Hubert JANSSEN, précité.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modifier la dénomination de la société, à changer en "SH Group Global Licensing, S.à r.l. "

2.- Modifier l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Baccarat Hotels & Residences, S.à r.l." en "SH Group Global Licensing, S.à r.l."

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La dénomination de la société sera SH Group Global Licensing, S.à r.l.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16524. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009062849/211/90.

(090073005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Agricultural Investment & Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.929.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 27 avril 2009:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur et de président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat, de:

- Monsieur Stéphane WEYDERS.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2012:

- Mademoiselle Célia CERDEIRA, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), et résidante professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2012.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes, de I.C.A. (International Consulting & Auditing) S.A., ayant son siège social, Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles.

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, 54 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, 54 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGRICULTURAL INVESTMENT & DEVELOPMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009061666/33.

(090071555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Empha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 49.680.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 mai 2009 que:

- M. Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, Mme Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, Mme Lydie LORANG, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle et Mme Maggy KOHL-BIRGET, administrateur de sociétés, demeurant à L-2419 Luxembourg, 3 rue du Fort Rheinsheim ont été reconduits aux fonctions d'administrateurs.

- la société Fiduciaire Grand-Ducale S.A., établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été reconduite aux fonctions de commissaires aux comptes de la société.

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est fixée à 2 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009061531/21.

(090071525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Tetragono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.490.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 27 avril 2009:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur et de président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat, de:

- Monsieur Stéphane WEYDERS.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2012:

- Mademoiselle Célia CERDEIRA, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), et résidante professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2013.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes, de I.C.A. (International Consulting & Auditing) S.A., ayant son siège social, Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles.

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, 54 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, 54 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TETRAGONO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009061663/33.

(090071587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Martesa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.446.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 17 novembre 2008 que:

- La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société en date du 30 avril 2008.

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société avec effet au 30 avril 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060830/21.

(090070711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Norstar Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 114.061.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 10 avril 2009

Première résolution

L'Assemblée constate la démission de Wood, Appleton, Oliver & Co S.A. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 18 janvier 2007.

L'Assemblée nomme Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 18 janvier 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée confirme les décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 février 2009 acceptant la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 05 février 2009 et nommant SV SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 8, rue Haute L-4963 Clemency, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 05 février 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009060011/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07179. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090070119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Wings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.670.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, la deuxième résolution figurant sur l'extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 28 novembre 2008, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés le 15 janvier 2009 sous la référence n° 090007820.05 doit être lue de la manière suivante:

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 30 décembre 2008. L'Assemblée nomme READ S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 30 décembre 2008.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2009 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009060293/21.

(090069502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.
